



Réponse de Madame Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à la question parlementaire n° 3411 du 8 janvier 2026 de Monsieur le Député David Wagner au sujet du réaménagement de la Place de la Gare à Luxembourg-Ville.

L'honorable député s'enquiert sur le réaménagement de la Place de la Gare à Luxembourg-Ville. Les informations suivantes ont été demandées auprès des CFL.

1. *Madame la Ministre peut-elle nous confirmer que le projet initial de réaménagement de la Place de la Gare, tel que présenté en mai 2023, sera maintenu et réalisé dans le même esprit ?*

Depuis sa présentation en mai 2023, les études relatives au projet du réaménagement de la Place de la Gare et de la construction d'un parking à vélos souterrain de grande capacité ont continué. A l'époque les premières idées quant à ces aménagements ont été présentées. Il y a lieu de noter que depuis le projet a évolué. Tandis que le concept pour la partie souterraine (parking vélos) a été essentiellement maintenu et optimisé surtout au niveau des flux des futurs utilisatrices et utilisateurs (entrées et sorties des vélos), la partie en surface (Place de la Gare) a été plus profondément repensée.

2. *Dans la négative, Madame la Ministre peut-elle nous préciser les raisons et éléments justifiant une éventuelle modification ou adaptation du projet initialement présenté ?*

Les modifications et adaptations du projet au niveau de la conception de la Place de la Gare se justifient en premier lieu par le désir d'offrir aux passantes et passants (p.ex. utilisatrices et utilisateurs des transports en commun) et habitantes et habitants du quartier de la gare un espace plus convivial et accueillant tel que le projet initial ne le projetait. En effet, fort dominé par des grandes surfaces couvertes en pierres ou béton, le projet initial ne prévoyait que des espaces limités en verdure et que très peu d'arbres à haute tige ou encore arbustes. Le projet remanié quant à lui prévoit cependant de transformer une grande partie de la place en un vrai parc public, proposant des espaces avec différents types de végétations, contribuant ainsi activement à la lutte contre le surchauffement en été de cette partie de l'espace urbain.

3. *Dans l'affirmative, Madame la Ministre peut-elle indiquer le calendrier prévisionnel, en particulier la date estimée du début des travaux ainsi que celle de la finalisation du projet d'aménagement de la Place de la Gare, incluant le parking à vélos souterrain ?*

Au stade actuel des études (projet adapté) et face aux études détaillées et procédures administratives restant à réaliser, un début des travaux sur site est aujourd'hui estimé pour au plus tôt 2028 avec une durée de chantier considérée à plus de deux ans.

Ainsi, une coexistence entre le présent chantier et celui de l'extension du bâtiment de la Direction Générale des CFL peut aujourd'hui être pratiquement exclu et une mise en service des nouvelles infrastructures au même moment tel qu'initialement envisagé a dû être abandonnée.

Il convient également de préciser que ce projet de réaménagement est élaboré en étroite concertation avec les responsables de la Ville de Luxembourg qui in fine devront également accorder une autorisation de construire. Une fois finalisé, le projet sera également présenté à la Commission de la Mobilité et des Travaux publics de la Chambre des Députés.

4. *En ce qui concerne l'organisation du chantier sur la Place de la Gare, quelles sont les mesures prévues afin de garantir une circulation fluide, sûre et non entravée pour les piétons et les cyclistes pendant toute la durée des travaux ?*

Pendant la durée des travaux, il est évident que la circulation des piétonnes et piétons et cyclistes devra être garantie en toute sécurité. Ainsi, les zones de chantier seront délimitées par les moyens appropriés et des déviations provisoires devront être mises en place et adaptées suivant les besoins changeants. Aussi, la Place de la Gare étant entourée sur trois de ses quatre côtés de bâtiments, il y a lieu de noter qu'un certain recul par rapport à ceux-ci devra être garanti en phase chantier afin de permettre à tout moment l'accès des visiteuses et visiteurs mais aussi des véhicules du CGDIS en cas d'urgence. Les études d'avant-projet n'étant pas encore abouties à ce niveau, on peut néanmoins déjà aujourd'hui confirmer que cette contrainte imposera sans doute la construction du parking vélos souterrain par phases.

5. *Enfin, s'agissant de la sécurité des cheminements entre la Place de la Gare et la passerelle en direction de Bonnevoie, quelles dispositions concrètes sont mises en place afin d'assurer que les usagers puissent circuler en toute sécurité et sérénité durant la période des chantiers ?*

Comme il s'agit d'une liaison piétonne importante entre le quartier de la Gare et celui de Bonnevoie, via la passerelle en Gare de Luxembourg, un accès vers celle-ci sera aménagé afin de permettre aux usagères et usagers d'y circuler en permanence en toute sécurité et sérénité. Cependant, des barrages ponctuels de cette liaison pour des raisons d'organisation et/ou de sécurité ne peuvent pas complètement être exclus.

Luxembourg, le 2 février 2026

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes